



Dossier d'enquête - abattage

Propriétaires : M. Antoine Aubertin
Chemin de la Petite Fontaine 25
1270 Trélex

Demande d'abattages : 1 bouleau

Parcelle N° 380

Affiché au PP du 3 juin au 22 juin 2026

Observations

Oppositions





Commune de Trélex

Cote :	32.01				
Conservation	0	1	2	3	4
26 MAI 2026					
Va à					PH

D. Kelly
D. Marigo

FORMULAIRE TYPE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022

Propriétaire Prénom/Nom : ANTOINE AUBERTIN

Adresse : ch. Petite Fontaine 25 Parcelle (s) N° : 380

Tél. : 079 261 9976 Mail : antoine@aubertin.ch

Objet (s) concerné (s)

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire
380	1	Bouleau	≈ 60	≈ 6		MORT

Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal

La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO

DEMANDE

Abattage Elagage hors entretien courant

MOTIFS

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératif de construction ou d'aménagement

Requête établie dans le cadre d'un projet de construction, la demande de dérogation doit être soumise avec la demande de permis de construire.

Description des motifs de la demande : Arbre mort dans mon jardin



Commune de Trélex

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Une fois la plantation terminée, joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires et retourner ce formulaire à la Commune de Trélex

voir pièce jointe

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)

Emoluments administratifs dès l'obtention de l'autorisation : CHF 100.00

Lieu et date.....

Trélex, le 26/05/2026

Signature du/des propriétaire (s).....

[Signature]

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale.



DENIS MATHYS
GARDE FORESTIER
Chemin du Ru 22
1041 Bottens
dm@dmathys.ch



Rapport d'abattage ou d'élagage pour dérogation à la conservation du patrimoine arboré

N° de rapport : RAE-1016
Date de la visite : 03/06/2026

Propriétaire

Parcelle : 380
Aubertin Antoine
Chemin Petite Fontaine 25
1270 Trélex
079 261 99 76

Commune

Commune de Trélex
Administration communale

Place de la Tour 6
1270 Trélex

Garde Forestier

Denis Mathys – dm@dmathys.ch – 079 622 55 76

Concernant une demande d'abattage pour :

Bouleau

Circonférence à 1m du sol : 60 cm
Diamètre de la couronne au sol : .
Hauteur : 6 m

Valeur paysagère

Valeur moyenne

Valeur biologique

Valeur moyenne

Etat sanitaire

Arbre dépérissant, malade, sec

Proposition

Autoriser l'abattage

Compensation

Replantation (remarques ci-dessous)

Notes et observations

Plantation compensatoire: selon le règlement communal, art.9, selon le principe de un pour un, soit un arbre planté, pour un arbre abattu, et de valeur biologique et paysagère équivalente.

Photo(s) à télécharger